Groupe de Démographie Africaine

IDP_INED_INSEE_MINCOOP_ORSTOM

L'ÉVALUATION DES EFFECTIFS DE LA POPULATION DES PAYS AFRICAINS

Tome I

TABLE DES MATIERES

	Pages
Introduction par F. GENDREAU	I à VII
Angola, par C.A. DA COSTA CARVALHO	1
Cameroun, par A. NKOUNGOUROU EBONGUE et E. FOTSO	11
Côte d'Ivoire, par F. BINET et C. PAULET	31
Djibouti, par A. GUILLAUME	41
Egypte, par F. DROSSO	51
Ethiopie, par H. TESFAGHIORGHIS	71
Gambie, par M.A.GIBRIL	87
Kenya, par Z.S. MUGANZI	99
Libéria, par A.Z. MASSALEE	109
Madagascar, par T. RABETSITONTA	121
Mali, par H. SOW	157
Maurice, par E. VILQUIN	167
Mozambique, par C.A.DA COSTA CARVALHO et M. FERREIRA DA SILVA	175
Namibie, par N.B. GOUWS	183
Niger, par M. ROSET-CASENAVE	189
Nigeria, par A. ADEPOJU et J.A. EBIGBOLA	205
La Réunion, par R. CLAIRIN	213
Rwanda, par S. NIYIBIZI	235
Sierra Leone, par A. THOMAS	247
Tchad, par O.G. NASSOUR	261
Togo, par T. LOCOH	283
Zaïre, par J. BOUTE et L. DE SAINT MOULIN	301
Zambie, par M.S.C. MULENGA	325
Les auteurs	341
Liste des tableaux	3 43
Liste des graphiques	351
Liste des cartes	353

COTE D'IVOIRE

Francoise BINET Claude PAULET



COTE D'IVOIRE



limites de département

• chef-lieu de répartement

----- limites de sous-préfecture

COTE D'IVOIRE

I. SOURCES DES DONNEES

Les premières évaluations de l'effectif de la population de Côte d'Ivoire remontent à 1917, et jusqu'en 1956 elles ont pour origine des recensements administratifs (1917, 1936, 1946, 1950, 1955, 1956). Ces recensements s'étalent en fait dans le temps, les autorités administratives procédant chaque année au recensement d'un certain nombre de villages, et les effectifs de la population étant alors périodiquement mis à jour. Outre le fait que ces recensements manquent généralement de précision sur les caractéristiques individuelles fondamentales (âge, sexe, état matrimonial,...), leur degré de sous-estimation est jugé important : 15 % pour la péiorde 1917-1936 et 22,5 % pour la période 1946 1956 [5] 25 % pour 1966 [2].

A partir de 1955, un sérieux effort de collecte est entrepris, se traduisant par une série de recensements et d'enquêtes en milieu urbain et en milieu rural :

- recensements d'Abidjan (1955), Agboville (1956), Man, Daloa, Abengourou et Dimbokro (1957), Bouaké (1958),
- enquêtes de Bongouanou (1955-1956), premier secteur agricole (cercles de Aboisso, Agboville, Grand Bassam, Lagunes sauf Abidjan) (1957-1958), huitième secteur agricole (cercles de Korhogo et Odienne) (1958), reste de la Côte d'Ivoire (cercles de Abengourou, Bondoukou, Bouafle, Bouake, Daloa, Dimbokro, Gagnoa, Grand Lahou, Katiola, Man, Sassandra, Seguela, Tabou, subdivision d'Abidjan) (1958). Malheureusement ces différentes opérations sont menées sans souci de coordination.

Dans les années 1962-1963, le Ministère de la Santé entreprend un comptage de la population village par village à l'occasion d'une action de masse d'éradication de la variole [3].

A la même époque, le Ministère des finances, des affaires économiques et du plan lançait une série d'études destinées à fournir les données de base à une régionalisation du développement économique, chacune de ces études comportant une enquête démographique par sondage : région de Bouaké (1962-1963), région de Korhogo (1962-1963), région de Man (1962-1963), région du Sud-Est (1963-1964), région de Daloa (1963-1964), région d'Odienne (1963-1964), région de Dabou (1965), zone suburbaine d'Abidjan (1963-1966).

En utilisant les résultats de ces enquêtes ainsi que ceux de plusieurs recensements urbains réalisés après 1960 (Abengourou 1962, Grand Bassam et Korhogo 1963, Toumodi et Bongouanou 1964, Anyama et Dabou 1966, Bingerville 1967) un travail de synthèse est élaboré par le Ministère du Plan conduisant à une estimation de la population de la Côte d'Ivoire en 1965, non seulement en effectifs mais aussi par sexe et groupes d'âges et apportant en outre les premières données fiables de mouvement [4].

Enfin, en 1975, est effectué par la Direction de la Statistique (Ministère de l'économie et des finances), le premier recensement général de la population, conduisant à des effectifs de population que les travaux de synthèse antérieurs ne laissaient pas présager.

TABLEAU 13 - COTE D'IVOIRE - EVOLUTION DE LA POPULATION D'APRES LES DIF-FERENTES SOURCES

ANNEE	TOTAL	POPULATION IVOIRIENNE	POPULATION NON IVOIRIENNE
1917 (1)	1 532 000	_	-
1936 (1)	1 931 000	-	-
1946 (1)	2 118 000	_	_
1956 (1)	2 661 000	-	- 1
1965 (2)	4 000 000	3 300 000	700 000
1975 (3)	6 709 600	5 230 580	1 479 020

Sources :

- $\begin{pmatrix} 1 \\ 2 \end{pmatrix}$
- (3) Listings recensement

II. ETUDE CRITIQUE DES SOURCES

On mettra l'accent essentiellement sur les sources actuellement les plus utilisées ou en voie de l'être, pour l'analyse, à savoir :

- la synthèse des études régionales 1962-1964,
- le recensement général de la population de 1975,
- l'enquête démographique à passages répétés en cours d'exécution.

Pour cette dernière opération, la critique sera relativement limitée dans la mesure où l'on ne dispose pas encore, par la force des choses, de l'ensemble des résultats.

1) Population de référence

Population de droit et population de fait

Etant donnée l'importance des migrations en Côte d'Ivoire, la variété tant dans l'amplitude que dans la fréquence et la typologie de ces mouvements migratoires, l'effectif total de la population d'une région ou du pays peut changer considérablement selon que l'on prend en compte la population de droit ou la population de fait. Dans l'exploitation et l'analyse des opérations récentes, c'est essentiellement à la population de droit qu'on s'est attaché, mais sa définition varie d'une enquête à l'autre.

Ainsi selon Louis Roussel, dans les enquêtes régionales de 1962-1965 le critère de résidence retenu en principe pour les manoeuvres étrangers était un séjour d'au moins cinq ans en Côte d'Ivoire. Il est évident de ce fait que la population étrangère est très minimisée.

Au recensement général de la population de 1975 était considérée comme résidente toute personne qui résidait depuis plus de six mois au lieu du recensement. Tandis qu'à l'enquête démographique à passages répétés est considérée comme résidente toute personne qui réside depuis au moins six mois ou qui a l'intention de séjourner pendant une durée égale ou supérieure à six mois dans la localité.

Problème des étrangers

L'effectif des étrangers résidant en Côte d'Ivoire selon les différentes enquêtes et recensements est fonction d'une part des critères adoptés pour définir la situation de résidence, d'autre part de ce qu'englobe la définition même d'étrangers.

Lorsqu'on adopte comme critère de résidence un séjour continu d'au moins cinq ans en Côte d'Ivoire - comme ce fut le cas dans les enquêtes régionales de 1962-1965 - on sous-estime considérablement le nombre d'étrangers par rapport au critère de 6 mois adopté lors des opérations de collecte ultérieure. Beaucoup d'étrangers étant employés comme manoeuvres agricoles, leur durée de séjour dans un endroit donné est en effet souvent liée au calendrier agricole.

Mais plus délicate encore est la définition de "l'étranger" qui dépend elle-même du mode de détermination de la nationalité ivoirienne. En théorie est ivoirienne toute personne dont le père ou la mère est lui-même de nationalité ivoirienne. En pratique il n'est pas possible de vérifier la nationalité des enquêtés, la possession d'une carte nationale d'identité étant peu répandue, surtout en zone rurale. On doit généralement se fier à la déclaration des personnes enquêtées et on a la quasi-certitude que de nombreux "étrangers" appartenant à des ethnies communes à la Côte d'Ivoire et aux pays limitrophes, que rien, dans le dialecte comme le mode de vie, ne sépare des "Ivoiriens" appartenant à la même ethnie, se sont déclarés Ivoiriens.

On assiste donc à des transferts qui gonflent la population dite "ivoirienne". Il faut remarquer toutefois que ces transferts ne s'effectuent pas au hasard : la pyramide des âges de la population dite "ivoirienne" au recensement de 1975 est en effet très régulière en particulier en ce qui concerne le sex-ratio, alors que la pyramide des âges de la population "étrangère" présente toutes les caractéristiques d'une population de migrants (rapport de masculinité très élevé, pointes spectaculaires aux tranches d'âge actif, etc.) Ces transferts sont donc le fait d'étrangers en quelque sorte stabilisés en Côte d'Ivoire, vivant avec toute leur famille.

Ces transferts modifient simplement la répartition Ivoiriens/ Etrangers sans affecter l'effectif global de la population.

Il semble cependant que cet effectif global soit sous-évalué dans la mesure où beaucoup d'étrangers se dérobent aux recensements ou aux enquêtes soit par crainte (les étrangers se déplacent au campement à l'arrivée des enquêteurs), soit parce qu'ils sont en situation illégale (cas des étrangers qui ont installé des campements de culture dans les forêts classées), soit parce qu'ils sont absents de leur domicile aux passages de l'enquêteur (cas des européens) et que celui-ci renonce à les prendre en compte.

Il est regrettable que l'enquête de contrôle qui a suivi le recensement de 1975 se soit déroulée dans de très mauvaises conditions et n'ait pu être exploitée ce qui rend impossible l'évaluation de cette sous-estimation. La comparaison des effectifs obtenus aux différents passages de l'enquête démographique permettra probablement quelques redressements.

2) Champ

La couverture géographique des différentes opérations de collecte a été décrite dans le premier chapitre. La définition des zones urbaines a suivi dans le temps les progrès de l'urbanisation mais ne repose pas sur des critères toujours clairement définis, rendant de ce fait délicates les comparaisons. A la veille du recensement de 1975 une liste de localités composant le "secteur urbain" a été définie sur la base de la taille des villes d'une part, du pourcentage (estimé) d'actifs non agricoles d'autre part. La même liste est utilisée pour l'enquête démographique à passages répétés.

Le fait de garder la même composition au "secteur urbain" permet d'utiles comparaisons. Toutefois il convient de remarquer que les périmètres officiels d'un certain nombre de localités devenues récemment communes de plein exercice ont été modifiés et qu'on devra, lors de l'analyse, rectifier les effectifs précédents en fonction de ces nouveaux périmètres.

Une exploitation fine du fichier des localités en cours d'informatisation (comprenant non seulement des données démographiques, mais aussi des données sur les équipements et les infrastructures) permettra probablement de tester différents critères d'urbanisation et d'élaborer une typologie plus fine du milieu urbain.

3) Facteurs susceptibles d'avoir une influence sur la qualité de la collecte

Motivations des enquêtés

En milieu rural, la population est généralement peu réticente aux enquêtes à partir du moment où le superviseur a convenablement préparé l'arrivée des enquêteurs. Les refus sont assez rares et finissent généralement par être surmontés. Il apparaît toutefois, comme on l'a déjà signalé, qu'un certain nombre d'étrangers se dérobent à l'enquête.

En milieu urbain, par contre, les difficultés sont plus grandes car la population considère souvent la visite de l'enquêteur comme une perte de temps, voire comme de l'indiscrétion, et que le rythme de la vie citadine ne permet pas de longues explications sur les objectifs de l'enquête. De ce fait il est indispensable de déposer avant l'enquête des imprimés expliquant ses objectifs et fixant un rendez-vous. Notons en outre que les citadins sont beaucoup plus sensibles que les villageois à l'attitude de l'enquêteur, à l'heure de sa visite et dans certains cas à la qualité des explications qu'il est capable de fournir.

Difficultés de l'enquête

Elles sont bien entendu très nombreuses et on se contentera de les énumérer rapidement :

- difficultés liées à la saison : en saison des pluies de nombreuses zones sont extrêmement difficiles d'accès et la tentation est grande pour l'enquêteur d'"éviter" certains hameaux ou campements;
- difficultés liées à l'habitat : dans les villes il est extrêmement difficile de dénombrer la population de certains quartiers où les cours sont surpeuplées (des effectifs de 100 personnes dans une concession ne sont pas rares) ou dans les zones de bidonvilles;
- difficultés liées à l'organisation villageoise : dans toute la zone forestière et à un moindre degré en région de savane, les agriculteurs effectuent des déplacements incessants entre leur résidence au village et leur résidence au campement de culture, ce qui évidemment peut entraîner omissions et doublescomptes;
- difficultés liées au dialecte : 60 dialectes sont parlés en Côte d'Ivoire et il n'est pas toujours possible d'enquêter chaque personne dans sa propre langue, d'autant que les mouvements migratoires provoquent des brassages tels que rares sont les villages où l'on ne parle qu'un seul dialecte. Le recours à des interprêtes, souvent indispensable, nuit très probablement à la qualité de l'information obtenue.

Problèmes liés à la formation des enquêteurs

La formation des enquêteurs en salle, si poussée soit-elle, ne peut suppléer l'expérience du métier et ce n'est, en fait, qu'au bout d'un mois de terrain qu'un tri réel peut être opéré parmi les enquêteurs et qu'on peut considérer la qualité de la collecte satisfaisante, à condition toutefois que l'encadrement ait été très soutenu. C'est donc moins la formation théorique de l'enquêteur qui pose problème que l'expérience pratique et l'encadrement. Or le manque de moyens financiers empêche généralement de conserver en poste les enquêteurs entre deux enquêtes et par là même de constituer un corps d'enquêteurs expérimentés. Il interdit souvent également un stage pratique de longue durée. De plus la pénurie de cadres ne permet pas, pour de grosses opérations, un contrôle soutenu et de qualité.

Problèmes liés au sondage

Ils sont de plusieurs ordres et tiennent à la fois :

- au vieillissement rapide des bases de sondage disponibles, d'autant plus accéléré que les mouvements migratoires sont importants ;
- aux difficultés d'établir un plan de sondage valable pour tous les aspects des enquêtes à objectifs multiples (cas des enquêtes régionales de 1962-1965) ou satisfaisant quant à l'étude des mouvements migratoires;
- au respect souvent douteux des unités-échantillon tirées, apporté par les enquêteurs en l'absence d'un encadrement très strict;
- à l'incompréhension de la population qui comprend mal pourquoi une partie du village est enquêtée et pas l'autre et surtout pourquoi la famille entière, au sens traditionnel, n'est pas enquêtée.

III. CONCLUSION

1) <u>Evolution proposée de l'effectif de la population de 1920 à 1975</u>

TABLEAU 14 - COTE D'IVOIRE - EVOLUTION PROPOSEE DE L'EFFECTIF DE LA POPULA-TION DE 1920 A 1975

ANNEE	EFFECTIF	
1920	1 825 000	
1930	2 075 000	
1940	1 350 000	
1945	2 525 000	
1950	2 775 000	
1955	3 050 000	
1960	3 865 000	
1965	4 500 000	
1970	5 500 000	
1975	6 702 000	

Source : [1]

Ces estimations ont été effectuées par le Ministère du plan (Direction des études de développement). L'effectif de population de 1965 a été réajusté pour tenir compte de la sous-estimation de la population étrangère.

2) Amélioration proposée au niveau des sources

L'enquête démographique à passages répétés viendra combler d'énormes lacunes dans la connaissance des paramètres du mouvement de la population. Les dernières données disponibles datent en effet des enquêtes régionales de 1962-1965.

La mise en oeuvre d'un projet d'amélioration de l'état civil permettrait ultérieurement de suivre l'évolution de la natalité et de la mortalité. Cela demeurerait cependant insuffisant pour l'actualisation annuelle de l'effectif de la population du fait de l'importance du phénomène migratoire qui entre pour près de 30 % dans la croissance de la population.

Or, étant donnée la sensibilité des flux migratoires à la conjoncture économique et politique des pays de la région, il est extrêmement délicat de faire des hypothèses sur l'évaluation du solde migratoire. Des comptages à la frontière sur le trafic international de voyageurs du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou permettraient d'avoir un excellent indicateur sur les flux entre la Haute-Volta et la Côte d'Ivoire et l'Institut National de la Statistique et de la Démographie de Haute-Volta a élaboré un projet en ce sens. Mais il demeurera très difficile d'évaluer l'évolution des mouvements migratoires en ce qui concerne les ressortissants des autres pays.

BIBLIOGRAPHIE

- 1.- "La Côte d'Ivoire en chiffres 1978", Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Abidjan
- 2.- "Inventaire économique de la Côte d'Ivoire 1947-1956", 1958, Ministère du Plan, Service de la Statistique
- 3.- "Répertoire des localités de la Côte d'Ivoire et population. Classement par circonscription administrative", octobre 1965, Ministère de la Santé Publique, Institut d'Hygiène et Ministère des Finances des Affaires Economiques et du Plan, Direction de la statistique, Abidjan
- 4.- ROUSSEL (L), "Côte d'Ivoire 1965, population études régionales 1962-1965 synthèse", juillet 1967, Ministère du Plan, Abidjan
- 5.- SIMONET (M), "Pour un programme national d'orientation, de coordination et de contrôle des études démographiques en Côte d'Ivoire", Etudes économiques et financières n° 7, septembre 1971, Ministère de l'Economie et des Finances, Bureau d'études et de coordination
- 6.- TRAORE BAKARY, "Essai bibliographique des publications portant sur la démographie de la Côte d'Ivoire", avril 1977, CIRES, document de travail n° 10